Glossaire Indemnités - Uitkeringen: scenario 2

Mise à jour de la version

Version: 2011/3

Date de publication: 25/08/2011

Date de mise en production: 01/10/2011

Liste des modifications

Page de garde

Page de garde

Glossaire

90017 - Personne physique

00167 - NUMÉRO DE LA CARTE D'IDENTITÉ SOCIALE

90068 - Lien occupation

00047 - NOMBRE DE JOURS PAR SEMAINE DU RÉGIME DE TRAVAIL

00048 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR

Annexe

11 - Identification du formulaire

12 - Identification du risque

13 - Code nature du jour

28 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues APL

32 - Codification des rémunérations APL

NUMERO DE ZONE: 00167	VERSION: 2011/3	DATE DE PUBLICATION: 25/08/2011

NUMÉRO DE LA CARTE D'IDENTITÉ SOCIALE
(Label XML : SIS)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique
Code(s): 90017
Label(s) xml: NaturalPerson

DESCRIPTION: Numéro de la carte d'identité sociale d'une personne physique (SIS).

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre de 10 chiffres.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 10

"Présence" est modifiée:
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00167-002	B
Longueur incorrecte	00167-093	B

NUMERO DE ZONE: 00047	VERSION: 2011/3	DATE DE PUBLICATION: 25/08/2011

NOMBRE DE JOURS PAR SEMAINE DU RÉGIME DE TRAVAIL
(Label XML : WorkingDaysSystem)

BLOC FONCTIONNEL: Lien occupation
Code(s): 90068
Label(s) xml: OccupationLink

DESCRIPTION: Si le régime de travail hebdomadaire est fixe, il s'agit du nombre de jours par semaine du travailleur. Le régime de travail est dit fixe lorsque le travailleur travaille un nombre fixe de jours par semaine. Il peut alors prendre les valeurs 1, 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 jours/semaine.
Si le régime de travail hebdomadaire est variable, il s'agit du nombre moyen de jours par semaine durant lesquels le travailleur est censé effectuer un travail en tenant compte des jours de travail présents dans un cycle complet de travail.
Pour les travailleurs qui exercent un travail adapté dans le cadre d'une période d'incapacité de travail ou de protection de la maternité, il s'agit du nombre de jours par semaine que le travailleur est censé prester dans le cadre de cette nouvelle occupation (alors que dans la DMFA, il y a lieu de déclarer le nombre de jours par semaine de l'occupation exercée avant la survenance de l'incapacité de travail ou de la mesure de protection de la maternité).

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION: [1; 700] pour tous les travailleurs, sauf exceptions reprises ci-après.
0 si le travailleur est en interruption complète de la carrière professionnelle ou s'il s'agit d'un travailleur statutaire occupé dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail pour laquelle il n'effectue aucune prestation (mesure de réorganisation = 504, 505, 513, 542, 543, 545 ou 546).
[0; 700] pour un travailleur qui au cours du trimestre (ou de la partie de trimestre au cours de laquelle il était en service) n'a dû fournir aucune prestation (Justification des jours = 7) ou s'il s'agit d'un travailleur statutaire occupé dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail pour laquelle il peut effectuer des prestations (mesure de réorganisation = 501, 502, 503, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 531, 541 ou 544).
500 pour un parent d'accueil (code travailleur 497 pour un employeur immatriculé à l'ONSS et 761 pour un employeur immatriculé à l'ONSSAPL).
En cas de conversion des prestations en régime 5 jours/semaine (uniquement pour les déclarations trimestrielles antérieures au troisième trimestre 2004), il doit être égal à 500.
Attention : les jours sont exprimés en centièmes de jours.
Exemples :
- 5 jours/semaine est exprimé sous la forme : 500.
- 2,66 jours/semaine est exprimé sous la forme : 266.

Le domaine de définition qui précède doit être remplacé par le domaine de définition spécifique suivant:

(1; 700] pour tous les travailleurs, sauf exceptions reprises ci-après.
0 si le travailleur est en interruption complète de la carrière professionnelle.
[0; 700] pour un travailleur qui au cours de la période de référence n'a dû fournir aucune prestation.
Attention : les jours sont exprimés en centièmes de jours.
Exemples :
- 5 jours/semaine est exprimé sous la forme : 500.
- 2,66 jours/semaine est exprimé sous la forme : 266.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 3
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00047-001	B
Non numérique	00047-002	B
Longueur incorrecte	00047-093	B
Pas dans le domaine de définition	00047-008	B

NUMERO DE ZONE: 00048	VERSION: 2011/3	DATE DE PUBLICATION: 25/08/2011

NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : MeanWorkingHours)

BLOC FONCTIONNEL: Lien occupation
Code(s): 90068
Label(s) xml: OccupationLink

DESCRIPTION: Nombre moyen d'heures par semaine (exprimé en centièmes d'heures) pendant lesquelles le travailleur est censé effectuer un travail conformément à son contrat de travail, abstraction faite d'éventuelles suspension du contrat.
Pour un travailleur en interruption complète de la carrière professionnelle, ce nombre est égal à zéro.
Ce nombre peut également valoir 0 pour un travailleur qui au cours du trimestre (ou de la partie de trimestre au cours de laquelle il était en service) n'a dû fournir aucune prestation (Justification des jours = 7).
Le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur divisé par le nombre moyen d'heures par semaine de la personne de référence définit la fraction d'occupation du travailleur.
Par personne de référence, on entend la personne occupée à temps plein dans la même entreprise ou, à défaut, dans la même branche d'activités, dans une fonction analogue.
Pour les travailleurs qui exercent un travail adapté dans le cadre d'une période d'incapacité de travail ou de protection de la maternité, il s'agit du nombre moyen d'heures par semaine pendant lesquelles le travailleur est censé effectuer un travail dans le cadre de cette nouvelle occupation (alors que dans la DMFA, il y a lieu de déclarer le nombre moyen d'heures de travail par semaine de l'occupation exercée avant la survenance de l'incapacité de travail ou de la mesure de protection de la maternité).

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION: [1;4800] pour tous les travailleurs, sauf exceptions reprises ci-après.
0 si le travailleur est en interruption complète de la carrière professionnelle ou s'il s'agit d'un travailleur statutaire occupé dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail pour laquelle il n'effectue aucune prestation (mesure de réorganisation = 504, 505, 513, 542, 543, 545 ou 546).
[0;4800] pour un travailleur qui au cours du trimestre (ou de la partie de trimestre au cours de laquelle il était en service) n'a dû fournir aucune prestation (Justification des jours = 7) ou s'il s'agit d'un travailleur statutaire occupé dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail pour laquelle il peut effectuer des prestations (mesure de réorganisation = 501, 502, 503, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 531, 541 ou 544).
Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Exemples :
. 38 heures 20 min. est exprimé sous la forme : 3833
. 38 heures est exprimé sous la forme : 3800

Le domaine de définition qui précède doit être remplacé par le domaine de définition spécifique suivant:

[1;4800] pour tous les travailleurs, sauf exceptions reprises ci-après.
0 si le travailleur est en interruption complète de la carrière professionnelle.
[0;4800] pour un travailleur qui au cours de la période de référence n'a dû fournir aucune prestation.
Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Exemples :
. 38 heures 20 min. est exprimé sous la forme : 3833
. 38 heures est exprimé sous la forme : 3800

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 4
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00048-001	B
Non numérique	00048-002	B
Longueur incorrecte	00048-093	B
Pas dans le domaine de définition	00048-008	B

Indemnités - Uitkeringen: scenario 2 - Annexe numéro 11: Identification du formulaire

Version: 2011/3

Date de publication:

25/08/2011

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2011-3-FR11.pdf AN2011-3-FR11.doc AN2011-3-FR11.xls AN2011-3-FR11.txt AN2011-3-FR11.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
AADD501	Demande enrichie d'une déclaration	01/01/1900	01/01/9999
ACRF001	Accusé de réception	01/01/1900	01/01/9999
AOAT001	Accidents de Travail scénario 1 - déclaration d'un accident de travail	01/01/1900	01/01/9999
AOAT002	Accidents de Travail scénario 2 - rapport mensuel	01/01/1900	01/01/9999
AOAT003	Accidents de Travail scénario 3 - déclaration d'une reprise de travail	01/01/1900	01/01/9999
BEWARE	Notification reprenant les informations comptables relatives aux modifications de la déclaration multifonctionnelle d'un employeur immatriculé à l'ONSS et, le cas échéant, les données relatives à l'avis rectificatif de cotisations qui en a résulté.	01/01/1900	01/01/9999
BZMP001	Maladies professionnelles scénario 1 - demande mandatée - écartement d'une travailleuse enceinte - secteur privé	01/01/1900	**30/06/2011**
CDHG001	Déclaration de l’attestation Historique de carrière	01/01/1900	01/01/9999
DIMONA	Déclaration immédiate à l'emploi	01/01/1900	01/01/9999
DMFA	Déclaration multifonctionnelle trimestrielle concernant un employeur immatriculé à l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
DMFADB	Réponse à une demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFANOT	Notification de modification relative à une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFAPID	Données d'identification dans la DB DmfA d'une déclaration DmfA originale	01/01/1900	01/01/9999
DMFAPPL	Déclaration multifonctionnelle trimestrielle concernant un employeur immatriculé à l'ONSSAPL	01/01/1900	01/01/9999
DMFAREQ	Demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFAUPD	Déclaration de modification relative à une déclaration multifonctionnelle concernant un employeur immatriculé à l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
IDFLUX	Informations d'identification à destination de l'employeur	01/01/1900	01/01/9999
NOTI001	Notification en réponse à une déclaration	01/01/1900	01/01/9999
PFANS	Réponse à une demande de consultation de masse du fichier du personnel	01/01/1900	01/01/9999
PFREQ	Demande de consultation de masse du fichier du personnel	01/01/1900	01/01/9999
PPLCAL	Notification de calcul DMFAPPL	01/01/1900	01/01/9999
PPLUPD	Déclaration de modification relative à une déclaration multifonctionnelle concernant un employeur immatriculé à l'ONSSAPL	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
RORE001	Règles de routage - communication des secrétariats sociaux et Full Service Center à la sécurité sociale, concernant la gestion des destinataires (et canaux) de messages.	01/01/1900	01/01/9999
TWCT001	Communication de chômage temporaire par l'employeur	01/01/1900	01/01/9999
UWDUC	Déclaration unique de chantier	01/01/1900	01/01/9999
UWDUCUP	Déclaration de modification relative à une déclaration unique de chantier	01/01/1900	01/01/9999
VBLV001	**Livre de validation chômage temporaire**	**01/01/1900**	**01/01/9999**
WECH001	Chômage scénario 1 - Déclaration de fin de contrat de travail ou de prépension à temps plein / Preuve de travail	01/01/1900	01/01/9999
WECH002	Chômage scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension de crise employés	01/01/1900	01/01/9999
WECH003	Chômage scénario 3 - Déclaration de début de travail à temps partiel avec maintien des droits	01/01/1900	01/01/9999
WECH004	Chômage scénario 4 - Déclaration de prépension à mi-temps	01/01/1900	01/01/9999
WECH005	Chômage scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension de crise employés	01/01/1900	01/01/9999
WECH006	Chômage scénario 6 - Déclaration mensuelle de travail à temps partiel pour le calcul de l'allocation de garantie de revenus	01/01/1900	01/01/9999
WECH007	Chômage scénario 7 - Déclaration mensuelle de travail en tant que travailleur occupé dans un atelier protégé	01/01/1900	01/01/9999
WECH008	Chômage scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	01/01/1900	01/01/9999
WECH009	Chômage scénario 9 - Déclaration pour l'octroi du droit aux vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	01/01/9999
WECH010	Chômage scénario 10 - Déclaration mensuelle d'heures de vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA001	Indemnités Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé de paternité (art. 39, al. **7** loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de **naissance** (art. 30, § 2**,** loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et de congé d'adoption.	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA002	Indemnités scénario 2 - Déclaration mensuelle en cas de reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail, d'exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité et de poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations.	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
ZIMA003	Indemnités scénario 3 - Attestation en vue de l'indemnisation des pauses d'allaitement	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA005	Indemnités scénario 5 - Déclaration annuelle de vacances	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA006	Indemnités scénario 6 - Déclaration de reprise du travail	01/01/1900	01/01/9999

Indemnités - Uitkeringen: scenario 2 - Annexe numéro 12: Identification du risque

Version: 2011/3

Date de publication:

25/08/2011

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2011-1-FR12.pdf AN2011-1-FR12.doc AN2011-1-FR12.xls AN2011-1-FR12.txt AN2011-1-FR12.xml

Information intermédiaire:

ACCIDENTS DE TRAVAIL

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
ACCIDENTS DE TRAVAIL	AOAT001	001	Scénario 1 - Déclaration d'un accident de travail	Déclaration complète	01/01/1900	01/01/9999
ACCIDENTS DE TRAVAIL	AOAT001	002	Scénario 1 -Declaration d'un accident de travail	Déclaration simplifiée	01/01/1900	01/01/9999

CHOMAGE

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
CHOMAGE	CWTEMP	001	Communication de chômage temporaire par l'employeur	Chômage temporaire causes économiques	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	CWTEMP	002	Communication de chômage temporaire par l'employeur	Chômage temporaire intempéries	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	CWTEMP	003	Communication de chômage temporaire par l'employeur	Chômage temporaire accident technique	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	CWTEMP	004	Communication de chômage temporaire par l'employeur	Chômage temporaire force majeure	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	CWTEMP	005	Communication de chômage temporaire par l'employeur	Chômage effectif causes économiques - construction	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	**VBLV001**	**001**	**Livre de validation chômage temporaire**	**Inscription du formulaire de contrôle C 3.2 A dans le livre de validation chômage temporaire**	**01/01/1900**	**01/01/9999**
CHOMAGE	WECH001	001	Scénario 1 - Déclaration de fin de contrat de travail ou de prépension à temps plein / Preuve de travail	Déclaration de fin de contrat de travail	01/01/1900	01/01/9999

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
CHOMAGE	WECH001	002	Scénario 1 - Déclaration de fin de contrat de travail ou de prépension à temps plein / Preuve de travail	Déclaration de fin de contrat de travail dans le cadre de la prépension à temps plein	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH001	003	Scénario 1 - Déclaration de fin de contrat de travail ou de prépension à temps plein / Preuve de travail	Déclaration de fin de contrat de travail dans l'enseignement	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH001	004	Scénario 1 - Déclaration de fin de contrat de travail ou de prépension à temps plein / Preuve de travail	Preuve de travail	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH002	001	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension de crise employés	Déclaration de chômage temporaire par suite à un manque de travail résultant de causes économiques	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH002	002	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension de crise employés	Déclaration de chômage temporaire par suite d'intempéries	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH002	003	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension de crise employés	Déclaration de chômage temporaire par suite d'un accident technique	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH002	004	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension de crise employés	Déclaration de chômage temporaire par suite de force majeure	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH002	005	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension de crise employés	Déclaration de chômage temporaire par suite de force majeure à caractère médical	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH002	006	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension de crise employés	Déclaration de chômage temporaire par suite de fermeture de l'entreprise pour cause de vacances annuelles	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH002	007	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension de crise employés	Déclaration de chômage temporaire par suite de fermeture de l'entreprise pour cause de vacances en vertu d'une CCT rendue obligatoire	01/01/1900	01/01/9999

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
CHOMAGE	WECH002	008	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension de crise employés	Déclaration de chômage temporaire par suite de fermeture de l'entreprise pour cause de repos compensatoire dans le cadre d'une réduction de la durée du travail	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH002	009	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension de crise employés	Déclaration de chômage temporaire par suite de grève ou de lock-out	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH002	010	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension de crise employés	Déclaration de chômage temporaire en cas de licenciement d'un travailleur protégé	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH002	011	Scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension de crise employés	Déclaration de suspension de crise employés	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH003	001	Scénario 3 - Déclaration de début de travail à temps partiel avec maintien des droits	Déclaration de début de travail à temps partiel avec maintien des droits	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH003	002	Scénario 3 - Déclaration de début de travail à temps partiel avec maintien des droits	Déclaration de début de travail à temps partiel avec maintien des droits - Enseignement	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH004	001	Scénario 4 - Déclaration de prépension à mi-temps	Déclaration réduction des prestations de travail à moitié dans le cadre de la prépension à mi-temps	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH005	001	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension de crise employés	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite à un manque de travail résultant de causes économiques	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH005	002	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension de crise employés	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite d'intempéries	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH005	003	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension de crise employés	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite d'un accident technique	01/01/1900	01/01/9999

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
CHOMAGE	WECH005	004	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension de crise employés	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite de force majeure	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH005	005	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension de crise employés	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite de force majeure à caractère médical	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH005	006	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension de crise employés	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite de fermeture de l'entreprise pour cause de vacances annuelles	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH005	007	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension de crise employés	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite de fermeture de l'entreprise pour cause de vacances en vertu d'une CCT rendue obligatoire	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH005	008	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension de crise employés	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite de fermeture de l'entreprise pour cause de repos compensatoire dans le cadre d'une réduction de la durée du travail	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH005	009	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension de crise employés	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire par suite de grève ou de lock-out	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH005	010	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension de crise employés	Déclaration mensuelle des heures de chômage temporaire en cas de licenciement d'un travailleur protégé	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH005	011	Scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension de crise employés	Déclaration mensuelle des heures de suspension de crise employés	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH006	001	Scénario 6 - Déclaration mensuelle de travail à temps partiel pour le calcul de l'allocation de garantie de revenus	Déclaration mensuelle de travail à temps partiel pour le calcul de l'allocation de garantie de revenus	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH006	002	Scénario 6 - Déclaration mensuelle de travail à temps partiel pour le calcul de l'allocation de garantie de revenus	Déclaration mensuelle de travail à temps partiel pour le calcul de l'allocation de garantie de revenus - Enseignement	01/01/1900	01/01/9999

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
CHOMAGE	WECH007	001	Scénario 7 - Déclaration mensuelle de travail en tant que travailleur occupé dans un atelier protégé	Déclaration mensuelle de travail en tant que travailleur occupé dans un atelier protégé	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH008	001	Scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	Déclaration mensuelle pour le calcul de l'allocation d'intégration octroyée aux travailleurs occupés dans le cadre d'un programme de transition professionnelle.	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH008	002	Scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	Déclaration mensuelle pour le calcul de l'allocation de réinsertion octroyée aux travailleurs occupés dans le cadre d'un emploi-services.	01/01/1900	31/03/2010
CHOMAGE	WECH008	003	Scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	Déclaration mensuelle pour le calcul de l'allocation de travail/allocation d'expérience - Activa	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH008	004	Scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	Déclaration mensuelle pour le calcul de l'allocation SINE octroyée aux travailleurs occupés dans une occupation d'insertion sociale	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH008	005	Scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	Déclaration mensuelle pour le calcul de l'allocation de travail - Activa- intérimaire	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH008	006	Scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	Déclaration mensuelle pour le calcul de l'allocation de travail - Activa- courte durée	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH008	007	Scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	Déclaration mensuelle pour le calcul de l'allocation de travail - Activa- personnel de sécurité et de prévention	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH008	008	Scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	Déclaration mensuelle pour le calcul de l'allocation de travail - Activa-START	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH009	001	Scénario 9 - Déclaration pour l'octroi du droit aux vacances jeunes ou seniors	Déclaration pour l'octroi du droit aux vacances jeunes	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH009	002	Scénario 9 - Déclaration pour l'octroi du droit aux vacances jeunes ou seniors	Déclaration pour l'octroi du droit aux vacances seniors	01/01/1900	01/01/9999

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
CHOMAGE	WECH010	001	Scénario 10 - Déclaration mensuelle d'heures de vacances jeunes ou seniors	Déclaration mensuelle d'heures de vacances jeunes	01/01/1900	01/01/9999
CHOMAGE	WECH010	002	Scénario 10 - Déclaration mensuelle d'heures de vacances jeunes ou seniors	Déclaration mensuelle d'heures de vacances seniors	01/01/1900	01/01/9999

INDEMNITES

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
INDEMNITES	**ZIMA001**	**001**	Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé de paternité (art. 39, al. **7** loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de **naissance** (art. 30, § 2**,** loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et de congé d'adoption	Incapacité de travail (maladie, accident, congé prophylactique)	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	**ZIMA001**	**002**	Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé de paternité (art. 39, al. **7** loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de **naissance** (art. 30, § 2**,** loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et de congé d'adoption	Repos de maternité	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	**ZIMA001**	**003**	Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé de paternité (art. 39, al. **7** loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de **naissance** (art. 30, § 2**,** loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et de congé d'adoption	Ecartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité	01/01/1900	01/01/9999

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
INDEMNITES	**ZIMA001**	**004**	Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé de paternité (art. 39, al. **7** loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de **naissance** (art. 30, § 2**,** loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et de congé d'adoption	Ecartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	**ZIMA001**	**005**	Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé de paternité (art. 39, al. **7** loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de **naissance** (art. 30, § 2**,** loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et de congé d'adoption	Congé de paternité (art. 39 al. **7** de la loi du 16.3.1971 sur le travail)	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	**ZIMA001**	**006**	Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé de paternité (art. 39, al. **7** loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de **naissance** (art. 30, § 2**,** loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et de congé d'adoption	Congé de **naissance** (art. 30 § 2**,** de la loi du 3.7.1978 relative aux contrats de travail)	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	**ZIMA001**	**007**	Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé de paternité (art. 39, al. **7** loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de **naissance** (art. 30, § 2**,** loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et de congé d'adoption	Congé d'adoption	01/01/1900	01/01/9999

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
INDEMNITES	ZIMA002	001	Scénario 2 - Déclaration mensuelle en cas de reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail, d'exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité et de poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations	Reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	ZIMA002	002	Scénario 2 - Déclaration mensuelle en cas de reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail, d'exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité et de poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations	Exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	ZIMA002	003	Scénario 2 - Déclaration mensuelle en cas de reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail, d'exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité et de poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations	Poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	ZIMA003	001	Scénario 3 - Attestation en vue de l'indemnisation des pauses d'allaitement	Attestation en vue de l'indemnisation des pauses d'allaitement	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	ZIMA005	001	Scénario 5 - Déclaration annuelle de vacances	Déclaration de vacances des travailleurs dont le pécule de vacances est payé par une caisse de vacances ou l'ONVA	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	ZIMA005	002	Scénario 5 - Déclaration annuelle de vacances	Déclaration de vacances des travailleurs dont le pécule de vacances est payé par l'employeur	01/01/1900	01/01/9999
INDEMNITES	ZIMA006	001	Scénario 6 - Déclaration de reprise du travail	Déclaration de la date de reprise du travail	01/01/1900	01/01/9999

MALADIES PROFESSIONELLES

Secteur	Identification	Code	Scénario	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
MALADIES PROFESSIONELLES	**BZMP001**	**001**	Scénario 1- Demande mandatée - écartement d'une travailleuse enceinte - secteur privé	Arrêt de travail complet	01/01/1900	**30/06/2011**
MALADIES PROFESSIONELLES	**BZMP001**	**002**	Scénario 1- Demande mandatée - écartement d'une travailleuse enceinte - secteur privé	Mutation de poste avec perte de salaire	01/01/1900	**30/06/2011**
MALADIES PROFESSIONELLES	**BZMP001**	**003**	Scénario 1- Demande mandatée - écartement d'une travailleuse enceinte - secteur privé	Combinaison d'arrêt de travail complet et mutation de poste	01/01/1900	**30/06/2011**

Indemnités - Uitkeringen: scenario 2 - Annexe numéro 13: Code nature du jour

Version: 2011/3

Date de publication:

25/08/2011

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2011-1-FR13.pdf AN2011-1-FR13.doc AN2011-1-FR13.xls AN2011-1-FR13.txt AN2011-1-FR13.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
1	Jours rémunérés à l'exception des jours rémunérés visés ci-dessous	01/01/1900	01/01/9999
2.1	Rémunération journalière garantie pour cause d'incapacité de travail	01/01/1900	01/01/9999
2.2	Rémunération journalière garantie pour une raison autre que l'incapacité de travail	01/01/1900	01/01/9999
2.3	Absence premier jour par suite d'intempéries - secteur de la construction	01/01/1900	01/01/9999
2.4	Rémunération garantie première semaine	01/01/1900	01/01/9999
2.5	Rémunération garantie deuxième semaine	01/01/1900	01/01/9999
2.6	Rémunération mensuelle garantie	01/01/1900	01/01/9999
2.7	Indemnité CCT 12bis/13bis	01/01/1900	01/01/9999
2.8	Jour de carence	01/01/1900	01/01/9999
3.1	Vacances légales	01/01/1900	01/01/9999
3.2	Vacances complémentaires	01/01/1900	01/01/9999
3.3	Vacances en vertu d'une convention collective de travail rendue obligatoire	01/01/1900	01/01/9999
3.4	vacances jeunes et vacances seniors	01/01/1900	01/01/9999
4	Jours de remplacement de jours fériés	01/01/1900	01/01/9999
5.1	Chômage temporaire par suite de manque de travail résultant de causes économiques	01/01/1900	01/01/9999
5.10	Chômage temporaire en cas de licenciement d'un travailleur protégé	01/01/1900	01/01/9999
5.11	Jours de suspension de crise employés	01/01/1900	01/01/9999
5.2	Chômage temporaire par suite d'intempéries	01/01/1900	01/01/9999
5.3	Chômage temporaire par suite d'un accident technique	01/01/1900	01/01/9999
5.4	Chômage temporaire par suite de force majeure	01/01/1900	01/01/9999
5.5	Chômage temporaire par suite de force majeure à caractère médical	01/01/1900	01/01/9999
5.6	Chômage temporaire par suite de fermeture de l'entreprise pour cause de vacances annuelles	01/01/1900	01/01/9999
5.7	Chômage temporaire par suite de fermeture de l'entreprise pour cause de vacances en vertu d'une CCT rendue obligatoire	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
5.8	Chômage temporaire par suite de fermeture de l'entreprise pour cause de repos compensatoire dans le cadre d'une réduction de la durée du travail	01/01/1900	01/01/9999
5.9	Chômage temporaire par suite de grève ou de lock-out	01/01/1900	01/01/9999
6.1	Incapacité de travail avec indemnité d'accidents du travail en application de l'article 54 de la loi sur les accidents du travail	01/01/1900	01/01/9999
6.10	Congé de **naissance** visé par la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail et par la loi du 1er avril 1936 sur les contrats d'engagement pour le service des bâtiments de navigation intérieure (seulement les jours à charge du secteur "indemnités") et pause d'allaitement	01/01/1900	01/01/9999
6.11	Congé d'adoption (seulement les jours à charge du secteur "indemnités")	01/01/1900	01/01/9999
6.2	Toute absence non rémunérée pour maladie et accident, incapacité de travail par suite de congé prophylactique	01/01/1900	01/01/9999
6.3	Travail adapté avec perte de salaire dans le cadre d'une incapacité de travail, travail adapté avec perte de salaire en tant que mesure de protection de la maternité	01/01/1900	01/01/9999
6.4	Ecartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, repos de maternité, congé de paternité visé par la loi du 16 mars 1971 sur le travail	01/01/1900	01/01/9999
6.5	Absence pour incapacité de travail pour laquelle le salaire garanti n'est pas payé en raison de chômage temporaire	01/01/1900	01/01/9999
6.6	Absence pour incapacité de travail pour laquelle le salaire garanti n'est pas payé pour cause de rechute	01/01/1900	01/01/9999
6.7	Absence pour incapacité de travail pour laquelle le salaire garanti n'est pas payé pour cause de vacances annuelles collectives	01/01/1900	01/01/9999
6.8	Absence pour incapacité de travail pour laquelle le salaire garanti n'est pas payé pour des raisons imputables au travailleur (absence injustifiée ou refus de se soumettre au contrôle)	01/01/1900	01/01/9999
6.9	Absence pour incapacité de travail pour laquelle le salaire garanti n'est pas payé à cause d'une ancienneté insuffisante	01/01/1900	01/01/9999
7	Absence ou congé sans solde	01/01/1900	01/01/9999
8	Jours habituels d'inactivité dans l'occupation	01/01/1900	01/01/9999
9	Jours d'absence pour soins d'accueil	01/01/1900	01/01/9999

Indemnités - Uitkeringen: scenario 2 - Annexe numéro 28: Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues APL

Version: 2011/3

Date de publication:

25/08/2011

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2011-2-FR28.pdf AN2011-2-FR28.doc AN2011-2-FR28.xls AN2011-2-FR28.txt AN2011-2-FR28.xml

Information intermédiaire:

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
101	Travailleurs manuels contractuels	15	3	1	01/01/1900	01/01/9999
102	Travailleurs manuels contractuels qui remplacent un travailleur qui a choisi la semaine volontaire de 4 jours - loi du 10.4.1995 relative à la redistribution du temps de travail dans le secteur public	15	3	1	01/01/1900	01/01/9999
103	Travailleurs manuels contractuels - détachés syndicaux	15	3	1	01/07/2009	01/01/9999
104	Travailleurs manuels contractuels - travailleurs handicapés occupés dans un atelier protégé	12	3	1	01/07/2009	01/01/9999
111	Travailleurs manuels ACS - CONTINGENT	24	3	1	01/01/1900	01/01/9999
112	Travailleurs manuels ACS - PROJETS	24	3	1	01/01/1900	01/01/9999
113	Travailleurs manuels ACS - administrations publiques	24	3	1	01/01/1900	01/01/9999
121	Travailleurs manuels exonérés des cotisations patronales engagés dans le cadre de l'article 60 para 7 de la loi organique des CPAS du 08.07.1976 - loi du 22.12.1995 concernant le plan pluriannuel pour l'emploi	090	3	1	01/01/1900	01/01/9999
131	Travailleurs manuels - jeunes jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leur 18 ans, soumis à l'obligation scolaire à temps partiel - art. 5bis de l'AR du 28.11.1969	27	3	1	01/01/1900	01/01/9999
132	Travailleurs manuels - jeunes entre 18 et 25 ans occupés dans le cadre d'un système associant le travail et la formation - AR n° 495 du 31.12.1986	15	3	1	01/01/1900	30/06/2007
133	Travailleurs manuels - jeunes jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leur 18 ans, mis au travail en vertu d'une convention d'insertion socioprofessionnelle reconnue - art. 4 de l'AR du 28.11.1969	35	3	1	01/01/1900	01/01/9999
201	Travailleurs intellectuels contractuels	495	3	2	01/01/1900	01/01/9999
202	Travailleurs intellectuels contractuels qui remplacent un travailleur qui a choisi la semaine volontaire de 4 jours - loi du 10.04.1995 relative à la redistribution du temps de travail dans le secteur public	495	3	2	01/01/1900	01/01/9999
203	Travailleurs intellectuels contractuels - détachés syndicaux	495	3	2	01/07/2009	01/01/9999
204	Travailleurs intellectuels contractuels - travailleurs handicapés occupés dans un atelier protégé	492	3	2	01/07/2009	01/01/9999
211	Travailleurs intellectuels ACS - CONTINGENT	484	3	2	01/01/1900	01/01/9999
212	Travailleurs intellectuels ACS - PROJETS	484	3	2	01/01/1900	01/01/9999
213	Travailleurs intellectuels ACS - administrations publiques	484	3	2	01/01/1900	01/01/9999
221	Travailleurs intellectuels exonérés des cotisations patronales engagés dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 08.07.1976 - loi du 22.12.1985 concernant le plan pluriannuel pour l'emploi	400	3	2	01/01/1900	01/01/9999
231	Travailleurs intellectuels - jeunes jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leur 18 ans, soumis à l'obligation scolaire à temps partiel - art. 5bis de l'AR du 28.11.1969	487	3	2	01/01/1900	01/01/9999

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
232	Travailleurs intellectuels - jeunes entre 18 et 25 ans occupé dans le cadre d'un système associant le travail et la formation - AR n° 495 du 31.12.1986	495	3	2	01/01/1900	30/06/2007
233	Travailleurs intellectuels - jeunes jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leur 18 ans, mis au travail en vertu d'une convention d'insertion socioprofessionnelle reconnue - art. 4 de l'AR du 28.11.1969	439	3	2	01/01/1900	01/01/9999
251	Médecins en formation de spécialiste - art. 15bis de l'AR du 28.11.1969	403	3	2	01/01/1900	01/01/9999
252	Médecins contractuels exonérés des cotisations de sécurité sociale en vertu de l'art. 1, § 3 de la loi du 27.06.1969	402	3	2	01/01/1900	01/01/9999
601	Définitifs	675	3	3	01/01/1900	01/01/9999
602	Définitifs - pas de cotisation allocations familiales à l'ONSSAPL (uniquement les CER et SDR)	675	3	3	01/01/1900	31/12/2006
603	Définitifs - détachés syndicaux	675	3	3	01/07/2009	01/01/9999
604	Définitifs - travailleurs handicapés occupés dans un atelier protégé	675	3	3	01/07/2009	01/01/9999
642	Médecins définitifs soumis aux cotisations de sécurité sociale et qui, sur base de l'art. 158 de la loi relative aux hôpitaux du 10-07-2008, n'ont pas de droit à une pension publique	675	3	3	01/01/1900	01/01/9999
651	Médecins définitifs exonérés des cotisations de sécurité sociale sur base de l'art. 1er, § 3 de la loi du 27.6.1969 et qui, sur base de l'art. 158 de la loi relative aux hôpitaux du 10-07-2008, ont droit à une pension publique	690	3	3	01/01/1900	01/01/9999
652	Médecins définitifs exonérés des cotisations de sécurité sociale sur base de l'art. 1, § 3 de la loi de 27.06.1969 et qui, sur base de l'art. 158 de la loi relative aux hôpitaux du 10-7-2008, n'ont pas de droit à une pension publique	691	3	3	01/01/1900	01/01/9999
671	Cotisation pour le personnel statutaire - Régime assurance maladie invalidité	876	1	8	01/01/1900	01/01/9999
672	Cotisation pour le personnel statutaire licencié - régime chômage	877	1	8	01/01/1900	01/01/9999
701	Etudiants exonérés en vertu de l'article 17bis de l'AR du 28.11.1969	840	1	7	01/01/1900	01/01/9999
702	Moniteurs et animateurs d'activités socio-culturelles exonérés sur base de l'article 17 de l'AR du 28.11.1969	699	3	6	01/01/1900	01/01/9999
711	Ministres des cultes et conseillers laïcs - art. 13 de l'AR du 28.11.1969	675	3	6	01/01/1900	01/01/9999
721	Mandataires locaux non protégés - article 19, § 4 de la nouvelle loi communale	404	3	6	01/01/1900	01/01/9999
722	Mandataires locaux protégés	405	3	6	01/01/2010	01/01/9999
731	Pompiers volontaires - travailleurs manuels	091	3	6	01/01/1900	01/01/9999
732	Pompiers volontaires - travailleurs intellectuels	401	3	6	01/01/1900	01/01/9999
741	Artistes	46	3	4	01/01/1900	01/01/9999
761	Parents d'accueil reconnus	497	3	5	01/04/2003	01/01/9999

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
771	Prépensionnés	879	1	15	01/04/2010	01/01/9999
842	Cotisation régime de pension complémentaire contractuels	835	2	10	01/01/2010	01/01/9999
845	Cotisation pour le Service Social Collectif de l'ONSSAPL	/	2	12	01/01/2005	01/01/9999
846	Cotisation pour le Service Social Collectif de la police	/	2	12	01/01/2005	01/01/9999
847	Cotisation pour le Service Social Collectif - Flandre	/	2	12	01/01/2010	01/01/9999
851	Cotisation spéciale due sur les réserves constituées par les employeurs en vue de la formation d'une pension extra-légale	851	5	9	01/01/1900	01/01/9999
855	Cotisation du chômage de 1,69 % (AR 401)	/	2	9	01/01/1900	01/01/9999
856	Cotisation spéciale destinée au financement de la sécurité sociale (loi du 30.03.1994 portant financement de la sécurité sociale)	/	2	9	01/01/1900	01/01/9999
857	Cotisation de chômage de 1,60 % (AR 401)	/	2	9	01/07/2009	01/01/9999
861	Cotisation de solidarité sur les participations aux bénéfices	861	5	9	01/01/2010	01/01/9999
862	Cotisation de solidarité pour l'usage d'un véhicule de société à des fins privées ou pour le déplacement domicile-lieu de travail	862	4	14	01/01/2005	01/01/9999
870	Cotisation due sur le double pécule de vacances à l'exception des mandataires et du personnel de police	/	5	9	01/01/1900	01/01/9999
871	Cotisation due sur le double pécule de vacances des mandataires et du personnel de police	/	5	9	01/01/2005	01/01/9999
879	Cotisation patronale spéciale pour un prépensionné – dégressive en fonction de l'âge	270	2	15	01/04/2010	01/01/9999
880	Cotisation patronale spéciale réduite pour un prépensionné du secteur non marchand	271	2	15	01/04/2010	01/01/9999
881	Cotisation patronale spéciale pour un prépensionné – fixée sur base de l'âge au début de la prépension	273	2	15	01/04/2010	01/01/9999
882	Cotisation patronale spéciale réduite pour un prépensionné durant une période de reconnaissance comme entreprise en difficulté	274	2	15	01/04/2010	01/01/9999
884	Cotisation patronale spéciale réduite pour un prépensionné durant une période de reconnaissance comme entreprise en restructuration	275	2	15	01/04/2010	01/01/9999
886	Retenue personnelle pour un prépensionné	295	2	15	01/04/2010	01/01/9999
889	Cotisation de solidarité sur les amendes de circulation remboursées par l'employeur	889	2	9	01/01/2009	01/01/9999
891	Cotisation pension personnel nommé régime commun des pensions	/	2	10	01/01/1900	01/01/9999
892	Cotisation pension personnel nommé régime des nouveaux affiliés	/	2	10	01/01/1900	01/01/9999
893	Cotisation pension personnel nommé de la police locale intégrée	/	2	10	01/01/1900	01/01/9999
894	Cotisation pension - personnel nommé - détachés syndicaux	/	2	11	01/07/2009	01/01/9999
896	Cotisation du chômage de 1,69 % (AR 401) - détachés syndicaux	/	2	11	01/07/2009	01/01/9999

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
897	Cotisations de sécurité sociale - détachés syndicaux	/	2	11	01/07/2009	01/01/9999
898	Cotisations sur indemnité pour période d'incapacité temporaire en raison d'une maladie professionnelle reconnue	/	2	13	01/01/1900	01/01/9999
899	Exonération complète des cotisations	/	2	11	01/01/1900	01/01/9999

Commentaire code présence
1 = uniquement autorisé pour le code travailleur (zone 00037)
2 = uniquement autorisé pour le code travailleur cotisation (zone 00082)
3 = autorisé pour le code travailleur (zone 00037) et le code travailleur cotisation (zone 00082)
4 = uniquement autorisé pour le code travailleur pour une cotisation non liée à une personne physique (zone 00020)
5 = autorisé pour le code travailleur cotisation (zone 00082) et le code travailleur pour une cotisation non liée à une personne physique (zone 00020)

Commentaire Type de travailleur
1 Ouvrier
2 Employé
3 Statutaire
4 Artiste
5 Parent d'accueil reconnu
6 Autre cotisation ordinaire
7 Etudiant
8 Statutaire licencié
9 Cotisation supplémentaire
10 Cotisation de pension
11 Cotisation non due
12 Autres cotisations spéciales
13 Maladies professionnelles
14 Cotisation non liée à une personne physique
15 Prépensionné

Indemnités - Uitkeringen: scenario 2 - Annexe numéro 32: Codification des rémunérations APL

Version: 2011/3

Date de publication:

25/08/2011

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2011-2-FR32.pdf AN2011-2-FR32.doc AN2011-2-FR32.xls AN2011-2-FR32.txt AN2011-2-FR32.xml

Information intermédiaire:

Déclaration Risque Social - salaire exact

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
21	21	Avantages non soumis aux cotisations ONSS ordinaires	NO	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
30	30	Salaire garanti deuxième semaine	NO	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
31	31	Indemnité CCT 12bis/13bis	NO	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
32	32	Rémunération nette programme d'activation	NO	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
33	33	Rémunération brute pour un travailleur à temps partiel bénéficiant d'une allocation de garantie de revenus	NO	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Indemnités assujetties à une cotisation spéciale

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
770	10	Avantage pour l'utilisation individuelle et personnelle d'un véhicule mis à disposition par un employeur	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
780	20	Participations aux bénéfices	YES	YES	2010/1	9999/4	01/01/2010	31/12/9999
790	20	Versements d'employeurs pour la constitution d'une pension extralégale au profit des membres de leur personnel ou de leurs ayants-droit	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
791	20	Amendes de circulation remboursées par l'employeur	YES	YES	2009/1	9999/4	01/01/2009	31/12/9999

Indemnités pour rupture unilatérale de la relation de travail

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
130	3	Indemnité pour rupture unilatérale de la relation de travail - exprimé en temps de travail (concerne le personnel non nommé)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
131	4	Indemnité pour rupture unilatérale de la relation de travail - pas exprimé en temps de travail (concerne le personnel non nommé)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
132	9	Indemnité pour rupture unilatérale de la relation de travail - exprimé en temps de travail (concerne le personnel nommé)	YES	YES	2005/1	9999/4	01/01/2005	31/12/9999

Indemnités supplémentaires de nature générale

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
401	20	Allocation horaire pour des prestations de service supplémentaires non récupérable - exonérée	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
403	20	Cadeaux en nature, en espèces ou en chèques sous les conditions de l'art.19, §2, 14° AR 28-11-1969, et réduction du prix des produits ou services sous les conditions de l'art. 19, §2, 19° de l'AR du 28-11-1969	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
404	20	Avantages en nature ou sous la forme de chèques - lien avec prestations fournies du trimestre - exonérés	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
406	20	Avantages en nature ou sous la forme de chèques - sans lien avec les prestations du trimestre - exonérés	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
408	20	Montant de la part de l'employeur dans les chèques repas sous les conditions de l'article 19bis, §2 de l'AR du 28-11-1969	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
409	20	Montant de la part du travailleur dans les chèques repas sous les conditions de l'article 19bis, §2 de l'AR du 28-11-1969	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
417	20	Prime de fin d'année - exonérée	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
421	20	Allocation de foyer / résidence - exonérée	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
422	20	Allocation de diplôme - exonérée	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
423	20	Indemnité pour connaissance 2e langue - exonérée	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
424	20	Allocation pour fonctions supérieures - exonérée	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
433	20	Autres allocations et primes - Pas de lien avec les prestations du trimestre - exonérées	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
434	20	Autres allocations et primes - liées aux prestations du trimestre - exonérées	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
435	20	Allocation pour prestations de nuit – exonérée de cotisations de sécurité sociale – pas de cotisations de pension	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
436	20	Allocation pour prestations de week-end et jours fériés – exonérée de cotisations de sécurité sociale – pas de cotisations de pension	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
437	20	Indemnité de garde - exonérée	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
440	20	Indemnités pour le travailleur lorsque l'employeur ne respecte pas ses obligations légales, contractuelles ou statutaires (par exemple indemnité de licenciement pour travailleur protégé)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
441	20	Indemnité de vêtements, logement, frais de déplacement et de séjour (par exemple frais de l'employeur = remboursement du prix ou mise à disposition de vêtements de travail, équipement ou transport)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
442	20	Frais de déplacement de et vers le lieu de travail	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
443	20	Montant octroyé en raison d'une affiliation à une organisation syndicale reconnue	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
444	20	Supplément à un avantage de sécurité sociale pour une autre raison qu'une indemnité suite à une maladie ou un accident (ex: prime d'encouragement interruption de carrière, prime d'assurance hospitalisation)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
452	20	Prime accordée au travailleur qui prend un départ anticipé à mi-temps (loi du 10-04-1995 relative à la redistribution du travail dans le secteur public)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
454	20	Indemnité accordée aux ordonnateurs, gardes, conservateurs, fossoyeurs, brigadiers-fossoyeurs, porteurs aux services des sépultures, préposés aux dépôts mortuaire et à la morgue – exonérée de cotisations de sécurité sociale – cotisations de pension	YES	YES	2005/1	9999/4	01/01/2005	31/12/9999
490	20	Rente pour incapacité de travail permanente (totale ou partielle) suite à un accident de travail ou une maladie professionnelle	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
801	1	Allocation horaire pour des prestations de services supplémentaires non récupérables - soumise	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
804	1	Avantages en nature ou sous la forme de chèques - lien avec prestations fournies du trimestre - soumis	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
806	2	Avantages en nature ou sous la forme de chèques - sans lien avec les prestations du trimestre - soumis	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
817	2	Prime de fin d'année - soumise	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
821	1	Allocation de foyer / résidence - soumise	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
822	1	Allocation de diplôme - soumise	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
823	1	Indemnité pour connaissance 2e langue - soumise	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
824	1	Allocation pour fonctions supérieures - soumise	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
833	2	Autres allocations et primes - pas de lien avec les prestations du trimestre - soumises	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
834	1	Autres allocations et primes - liées aux prestations du trimestre - soumises	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
835	1	Allocation pour prestations de nuit – soumise aux cotisations de sécurité sociale – pas de cotisations de pension	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
836	1	Allocation pour prestations de week-end et jours fériés - soumise aux cotisations de sécurité sociale – pas de cotisations de pension	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
837	1	Indemnité de garde - soumise	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
851	5	Supplément de traitement accordé au travailleur qui a choisi la semaine volontaire de 4 jours (loi du 10-04-1995 relative à la redistribution du travail dans le secteur public)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
853	1	Prime accordée au personnel infirmier, soignant et assimilé dans le cadre de l'aménagement de fin de carrière (AR du 23-09-2002)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
854	1	Indemnité accordée aux ordonnateurs, gardes, conservateurs, fossoyeurs, brigadiers-fossoyeurs, porteurs aux services des sépultures, préposés aux dépôts mortuaire et à la morgue – soumise aux cotisations de sécurité sociale – cotisations de pension	YES	YES	2005/1	9999/4	01/01/2005	31/12/9999
855	1	Suppléments de traitement accordés en application des points 6.2 et 6.3 de la Charte sociale du 28.04.1994 de la Région de Bruxelles-Capitale – soumis aux cotisations de sécurité sociale – cotisations de pension	YES	YES	2005/1	9999/4	01/01/2005	31/12/9999

Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - médecins

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
524	20	Quote-part variable dans le pool - exonérée de cotisations sociales conformément à l'article 30	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
921	1	Barème, traitement garanti et quote-part garantie dans le pool ou honoraires	YES	YES	2004/3	2010/4	01/01/1900	31/12/2010
924	1	Quote-part variable dans le pool - soumise aux cotisations sociales	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut)

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
570	20	(nouveau statut) Diverses allocations et indemnités - exonérées	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
961	1	Supplément de traitement pour l'exercice d'un mandat (art. XI.II.17 de l'AR du 30-03-2001)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
962	1	Allocation prestations de samedi, dimanche, jour férié ou de nuit (art. XI.III.6 de l'AR du 30-03-2001)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
970	1	Diverses allocations et indemnités visées par l'AR du 30-3-2001 - soumises	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
971	1	Diverses allocations et indemnités autres que celles visées par l'AR du 30-3-2001 - soumises	YES	YES	2005/1	9999/4	01/01/2005	31/12/9999
974	1	Allocation pour le comptable spécial (art. 30 et art. 32 de la loi du 07-12-1998 et AR du 29-11-2001)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
975	1	Allocation pour le secrétaire (art. 29 et 32bis de la loi du 07-12-1998)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
976	2	Allocation de développement des compétences (art. XI.II.22bis de l'AR du 30-03-2001)	YES	YES	2007/1	9999/4	01/01/2007	31/12/9999
992	1	Allocation de transition (art. XII.XI de l'AR du 30-03-2001)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (ancien statut)

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
556	20	Indemnités pour frais exposés lors d'exercice de missions de police judiciaire (par ex.: AR du 22-12-1997)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
558	20	Supplément de traitement accordé aux commissaires de police adjoint qui effectuent un service de garde dans le cadre d'une permanence de 22h à 6h les dimanches et jours fériés (circulaire ministérielle du 30-12-1971) - exonéré de cotisations sociales conformément à l'article 30	YES	YES	2004/3	2008/4	01/01/1900	31/12/2008
591	20	Allocations et indemnités spécifiques - exonérées - ex-gendarmes, ex-membres de la police judiciaire et ex-militaires qui ont choisi l'ancien statut	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
952	1	Supplément de traitement accordé aux inspecteurs de la police locale investis de la qualité d'officier de police locale, substitut du procureur du roi (POL 45 du 21-05-1993 et AR du 20-06-1994)	YES	YES	2004/3	2008/4	01/01/1900	31/12/2008
958	1	Supplément de traitement accordé aux commissaires de police adjoint qui effectuent un service de garde dans le cadre d'une permanence de 22h à 6h les dimanches et jours fériés (circulaire ministérielle du 30-12-1971) - soumis aux cotisations sociales	YES	YES	2004/3	2008/4	01/01/1900	31/12/2008
991	1	Allocations et indemnités spécifiques - soumises - ex-gendarmes, ex-membres de la police judiciaire et ex-militaires qui ont choisi l'ancien statut	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (ancien statut) et services publics d'incendie

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
557	20	Supplément de traitement annuel pour le chef des services d'incendie (circulaire ministérielle du 21-01-1973, circulaire ministérielle du 23-01-1975 et AR du 20-06-1994) - exonéré de cotisations sociales conformément à l'article 30	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
951	2	Supplément de traitement alloué aux officiers de la police communale et du service d'incendie qui prennent part à la permanence respectivement du corps de police ou du corps des pompiers (POL 44 et circulaire du 03-03-1995)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
957	2	Supplément de traitement annuel pour le chef des services d'incendie (circulaire ministérielle du 21-01-1973, circulaire ministérielle du 23-01-1975 et AR du 20-06-1994) - soumis aux cotisations sociales	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel enseignant

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
501	20	Indemnités pour prestations complémentaires - exonérées sur base de l'article 19, §2 9° de l'AR du 28-11-1969 (par ex.: surveillance dans les écoles maternelles et primaires, accompagnement dans le bus)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
502	20	Indemnité pour prestations complémentaires - AR 418 du 16-07-1986 (par ex.: surveillance autre que les surveillances dans les écoles maternelles et primaires) - exonérée de cotisations sociales conformément à l'article 30	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
503	20	Indemnité pour prestations complémentaires - autres que AR 418 du 16-07-1986 – exonérée de cotisations sociales conformément à l'article 30	YES	YES	2004/3	2009/1	01/01/1900	31/03/2009
506	20	Suppléments sans lien avec les prestations fournies - exonérés de cotisations sociales conformément à l'article 30 (par ex. : allocation d'ancienneté)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
902	1	Indemnité pour prestations complémentaires - AR 418 du 16-07-1986 (par ex.: surveillance autre que les surveillances dans les écoles maternelles et primaires) - soumise aux cotisations sociales	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
903	1	Indemnité pour prestations complémentaires - autres que AR 418 du 16-07-1986 - soumise aux cotisations sociales	YES	YES	2004/3	2010/4	01/01/1900	31/12/2010
906	2	Suppléments - sans lien avec les prestations fournies - soumis aux cotisations sociales (par ex. : allocation d'ancienneté)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
510	20	Supplément de traitement pour prestations irrégulières telles que définies dans la circulaire de la Santé et de la Famille du 03-11-1972 - exonéré de cotisations sociales conformément à l'article 30	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
512	20	Supplément de traitement pour prestations de nuit (par exemple 2,05 EUR/heure sur base de la circulaire ministérielle du 17-04-1989) - exonéré de cotisations sociales conformément à l'article 30	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
910	1	Supplément de traitement pour prestations irrégulières telles que définies dans la circulaire du Ministère de la Santé et de la Famille du 03-11-1972 - soumis aux cotisations sociales	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
912	1	Supplément de traitement pour prestations de nuit (par exemple 2,05 EUR/heure sur base de la circulaire ministérielle du 17-04-1989) - soumis aux cotisations sociales	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
914	1	4, 8 ou 12 % personnel soignant chef de service	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
916	1	Supplément de traitement pour prestations de week-end et jours fériés (par exemple 1,**0**2 EUR/heure sur base de la circulaire Inami du 17-07-1992)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
917	2	Prime d'attractivité - AR du 12-05-2006 et accord fédéral de santé du secteur public de 23-06-2005	YES	YES	2007/1	9999/4	01/01/2007	31/12/9999
918	2	Prime annuelle de 12,67 EUR applicable aux institutions ressortant de la sous commission paritaire des hôpitaux privés (CCT du 22-10-1991)	YES	YES	2004/3	2006/4	01/01/1900	31/12/2006
919	2	Prime annuelle de 148,74 EUR applicable aux institutions ressortant de la sous commission paritaire des hôpitaux privés (CCT du 22-10-1991)	YES	YES	2004/3	2006/4	01/01/1900	31/12/2006

Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - pompiers volontaires

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
541	20	Indemnités pour prestations extraordinaires qui n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul du montant plancher de 785,95 EUR (article 17 quater de l'AR du 28-11-1969)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
542	20	Indemnités pour prestations ordinaires qui entrent en ligne de compte pour le calcul du montant plancher de 785,95 EUR (article 17 quater de l'AR du 28-11-1969) - exonérées	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
940	1	Indemnités pour prestations effectuées dans le cadre du service 100	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
942	1	Indemnités pour prestations ordinaires qui entrent en ligne de compte pour le calcul du montant plancher de 785,95 EUR (article 17 quater de l'AR du 28-11-1969) - soumises	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Maladies professionnelles - secteur public

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
140	1	Indemnité pour période d'incapacité temporaire en raison d'une maladie professionnelle reconnue (art. 21 du 21-01-1993)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Pécule de vacances

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
310	20	(Double) pécule de vacances - prime copernic	YES	YES	2004/3	2008/4	01/01/1900	31/12/2008
311	20	Simple pécule de vacances pour les jours de congé qui à la fin de l'année de vacances n'ont pas été pris suite à une impossibilité de les prendre (art. 67 de l'AR du 30-3-1967)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
312	20	Double pécule de vacances autre que le personnel de police	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
313	11	Simple pécule de vacances sortie de service - pour les temporaires (loi du 24-07-1987), et les contractuels subventionnés et les travailleurs article 60 en région flamande et bruxelloise	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
314	20	Double pécule de vacances sortie de service	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
315	1	Simple pécule de vacances - occupation précédente - pour les temporaires (loi du 24-07-1987), et les contractuels subventionnés et les travailleurs article 60 en région flamande et bruxelloise	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
316	20	Double pécule de vacances - personnel de police	YES	YES	2005/1	9999/4	01/01/2005	31/12/9999
317	7	Simple pécule de vacances sortie de service - pour les agents contractuels autres que les temporaires (loi du 24-07-1987), et autres que les contractuels subventionnés et les travailleurs article 60 en région flamande et bruxelloise	YES	YES	2007/1	9999/4	01/01/2007	31/12/9999

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
318	12	Simple pécule de vacances - occupation précédente - pour agents contractuels autres que les temporaires (loi du 24-07-1987), et autres que les contractuels subventionnés et les travailleurs article 60 en région flamande et bruxelloise	YES	YES	2007/1	9999/4	01/01/2007	31/12/9999
349	20	Double pécule de vacances sortie de service du 3ème au 5ème jour de la 4ème semaine de vacances	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
350	20	Double pécule de vacances du 3ème au 5ème jour de la 4ème semaine de vacances	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Salaire de base

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
101	1	Rémunération de base indexée (sans primes ni indemnités légales ou extra légales)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
110	20	Rémunération de base indexée accordée à un agent nommé détaché à l'étranger, qui entre en considération pour la pension publique	YES	YES	2005/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
120	1	Rémunération payée à un membre du personnel nommé à titre définitif qui est absent dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail – soumis aux cotisations sociales - pas de cotisations de pension	YES	YES	2005/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
150	1	Allocation d'activation accordée par l'ONEM ou le CPAS à un travailleur engagé dans le cadre d'une mesure pour l'emploi	YES	YES	2010/1	9999/4	01/01/2010	31/12/9999
160	1	Partie de la rémunération (10%) réservée à la formation des travailleurs engagés dans le cadre des conventions de 1er emploi - art. 33, § 2 de la loi du 24-12-1999	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
170	**51**	**Rémunération payée à un membre du personnel nommé à titre définitif qui est totalement absent dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail – soumis aux cotisations sociales - cotisations de pension**	**YES**	**YES**	**2011/1**	**9999/4**	**01/01/2011**	**31/12/9999**

Salaire garanti en cas de maladie ou d'accident

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
212	20	Maladie ou accident : l'indemnité correspondant à 60% de la partie de la rémunération normale ne dépassant pas le montant limite entrant en ligne de compte pour le calcul de l'indemnité d'assurance maladie - invalidité pour la période de 7 jours faisant suite à la rémunération hebdomadaire garantie - Concerne les travailleurs manuels non nommés et les travailleurs intellectuels non nommés qui ont au moins 1 mois d'ancienneté et qui sont soit en période d'essai, soit engagés pour une période de moins de 3 mois, soit engagés pour un travail précis ne dépassant pas 3 mois	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
213	20	Maladie ou accident : supplément - 2e, 3e et 4e semaine de maladie - uniquement pour les ouvriers et employés contractuels engagés à l'essai ou pour moins de 3 mois	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
215	20	Maladie ou accident : supplément - autres compléments concernant accident ou maladie	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Commentaire Code DMFA
Les valeurs de la catégorie "Déclaration Risque Social - salaire exact" doivent être lues avec le domaine de définition de la zone dans la DRSPPL où il est fait référence à l'annexe 32.